

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 12 novembre 2018 à 19 h  
11155, avenue Hébert**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement  
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont  
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clara  
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont  
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clara

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK**

---

**Étaient aussi présents les employés suivants :**

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement  
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics  
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs  
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement  
Mme Anne-Sophie Bergeron, secrétaire d'arrondissement substitut  
M. Daniel Bussièrès, chef de division communications  
M. Jérôme Vaillancourt, chef de division par intérim à la division de l'urbanisme

**Étaient aussi présents :**

Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat  
M. Miguel Alston, commandant représentant du PDQ 39

---

Nombre de personnes dans la salle : environ trente-cinq (35)

---

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

---

Mme Christine Black – mairesse d'arrondissement

Bonsoir et bienvenue à cette séance du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

Avant de débiter, tel qu'il est d'usage lors de ces séances, nous allons prendre une minute de silence. J'aimerais que nous profitons de cette minute pour rendre un hommage posthume à Messieurs André Blanchard et André Williams.

M. André Blanchard, un citoyen de Montréal-Nord, décédé au début du mois, a enseigné à l'*École secondaire Henri-Bourassa* pendant 21 ans et a été commissaire pour la *Commission scolaire de la Pointe-de-l'île* de 1998 à 2014.

À sa retraite, il est resté très actif et engagé dans notre communauté :

- Il s'est notamment impliqué dans l'*Association des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec*;
- Il a participé à de nombreux conseils d'administration d'organismes de notre milieu comme le *Centre d'action bénévole de Montréal-Nord*, *1-2-3 Go Montréal-Nord*, la *Table de concertation des aînés de Montréal-Nord*, et *Un itinéraire pour tous*.

Au nom du conseil d'arrondissement et des gens de Montréal-Nord, je tiens à offrir nos condoléances à ses proches et à témoigner de notre reconnaissance pour son engagement de toute une vie dans notre collectivité.

Lors de la cérémonie du Jour du Souvenir que nous avons organisée hier à Montréal-Nord, nous avons appris le décès récent de M. André Williams à l'âge de 94 ans.

M. Williams était vétéran de la Seconde Guerre mondiale et officier d'entraide de la filiale 125 de la Légion royale canadienne. Il a collaboré à organiser la cérémonie du Jour du Souvenir de Montréal-Nord pendant plus de 15 ans.

Nous offrons toutes nos condoléances à ses proches.

Un moment de recueillement est observé.

---

#### **CA18 10 436**

##### **Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2018, à 19 h.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2018 à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10.01

#### **CA18 10 437**

##### **Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 octobre 2018, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 octobre 2018, à 19 h 30.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 octobre 2018, à 19 h et celui de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 octobre 2018, à 19 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.02

#### **CA18 10 438**

##### **Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 octobre 2018.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives, le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 octobre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.03 1187161012

#### 10.04 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black – mairesse d'arrondissement

Avant d'entamer l'ordre du jour, permettez-nous, comme nous avons l'habitude de le faire, de rendre hommage à certains citoyens et d'attirer votre attention sur quelques sujets d'actualité.

J'aimerais débiter par un mot de reconnaissance aux membres du comité citoyen pour le Plan d'aménagement du Nord-Est.

L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'aménagement du Nord-Est sont soutenues par une démarche d'urbanisme participatif.

Dans ce contexte, la contribution des membres du comité citoyen est essentielle pour la réalisation et la réussite du plan. Chacun de ces membres a su, avec ses forces, ses intérêts, sa personnalité et sa présence, être porteur du projet.

Les aménagements temporaires et les activités réalisés à l'Espace Rolland cet automne ont rendu encore plus évidente l'importance de leur rôle. Pour ce projet, ils ont su mobiliser d'autres citoyens, les informer, les questionner sur leur vision d'avenir du quartier. Ils ont participé à l'installation du mobilier, à la proposition et à la réalisation d'activités.

Par leurs diverses actions et leur implication, ils facilitent le lien avec les résidents du Nord-Est et contribuent à l'amélioration du quartier.

J'aimerais nommer les membres du comité, les remercier de leur implication et inviter ceux qui sont présents ce soir à s'approcher pour signer le livre d'or de l'arrondissement :

- Mme Ramata Ba
- Mme Christine Camille
- Mme Mireille Chaumin
- Mme El Yakout Choukrad
- M. Alain Frigon
- Mme Sylvie Lefort
- M. Richard Louisor
- Mme Julie Sigouin
- Mme Natacha Vilsaint

---

Mme Christine Black – mairesse d'arrondissement

Il y a un peu plus de 2 ans, l'arrondissement lançait son plan stratégique 2016-2025 « Oser ensemble Montréal-Nord ».

Ce plan exhaustif, qui contient toute une série de gestes utiles destinés à améliorer le mieux-être de notre collectivité, a été bâti en collaboration étroite avec nos partenaires du milieu. Nous en avons fait un premier bilan des années 2016 et 2017.

Nous sommes très satisfaits de constater que la très grande majorité des actions inscrites dans ce plan ont été réalisées dans les délais prévus. Au total, 108 actions de ce plan ont été réalisées lors des deux premières années.

Vous trouverez un document qui résume les faits saillants de notre bilan 2016 et 2017 sur la table d'accueil. Le document complet sera également disponible sur notre site internet dès demain. Je vous en présente les grandes lignes.

---

Mme Chantal Rossi – conseillère de la Ville – district Ovide-Clermont

Le Festival des arts de Montréal-Nord sera de retour du 23 au 29 mai 2019, et ce, pour une 12<sup>e</sup> année consécutive. Cet événement est très apprécié du public d'ici, car une bonne partie de la programmation met en vedette des artistes de Montréal-Nord, qu'ils soient professionnels ou de la relève.

Un appel de projets a été lancé en octobre auprès des artistes et des organismes de l'arrondissement. Que ce soit dans les domaines des :

- Arts de la scène
- Arts littéraires
- Arts de la table
- Arts visuels
- Métiers d'arts

Les projets peuvent prendre la forme de spectacles, d'ateliers de création, de performances, d'expositions, de rencontres culturelles, etc.

Les formulaires sont disponibles dans nos installations et sur notre site internet. Prenez note que la date limite pour proposer un projet est le 14 décembre prochain.

---

Mme Chantal Rossi – conseillère de la Ville – district Ovide-Clermont

Pour contribuer à prévenir le décrochage scolaire et l'analphabétisme au Québec, je vous invite à participer à la collecte de livres pour enfants du programme LA LECTURE EN CADEAU.

Pour participer, rien de plus simple :

- Vous achetez un livre neuf destiné à un enfant âgé de 0 à 12 ans qui n'a peut-être pas la chance d'être en contact avec les livres et la lecture.
- Déposez ce livre en novembre ou décembre dans une boîte de collecte installée dans nos bibliothèques, à la mairie et à la Maison culturelle et communautaire.

Au cours des 6 dernières années, plus de 8000 enfants de l'arrondissement ont reçu un livre en cadeau.

Merci à l'avance de participer à ce beau projet.

---

M. Abdelhaq Sari – conseiller de la Ville – district Marie-Claras

La Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord célèbre, le 8 novembre dernier, les entreprises nord-montréalaises à l'occasion de son 6<sup>e</sup> Gala Élite. L'événement a pour but de récompenser la crème des entreprises du territoire et de souligner le dynamisme de ses entrepreneurs.

Les lauréats de cette année sont :

2 Prix « coups de cœur » : FOSK et Vestshell  
Démarrage d'entreprise : B Burger  
Entreprise de services : Groupe Sécuri-Check  
Entreprise écoresponsable et efficacité énergétique : Vapro  
Innovation – Création – Technologie et  
Fabrication et transformation : MDG Générateurs de brouillard  
Entreprise à vocation sociale : Coopérative de solidarité Multi-sport +  
Commerce de détail : Garage Mekno  
Employé émérite : Maxime Dupuis de Technologies Agora

L'arrondissement de Montréal-Nord est fier de ses entrepreneurs et se réjouit des emplois qu'ils créent sur le territoire. Félicitations aux lauréats ainsi qu'à tous les candidats en lice !

J'aimerais souligner qu'un de nos employés, M. Réal Durocher, préposé aux travaux et à la propreté, était en nomination comme employé émérite, et nous voulons le remercier pour son excellent travail.

---

M. Jean Marc Poirier – conseiller d'arrondissement – district Marie-Claras

En prévision du déneigement qui commencera sous peu, nous voulons rappeler à nos citoyens quelques règles de base.

Pour nous aider à déneiger rapidement et de façon sécuritaire, merci de :

- respecter les interdictions temporaires de stationnement;
- respecter l'horaire des collectes;
- ne pas déposer bacs, poubelles et sacs de déchets sur les bancs de neige ou les trottoirs;
- indiquer l'emplacement des aménagements permanents à l'aide d'une tige avec réflecteur.

Vous faciliterez ainsi le travail des équipes de déneigement.

Merci d'avance de votre collaboration.

---

#### **10.05 - Période de questions du public.**

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère indépendante – district Ovide-Clermont

Dans le cadre du forum Vivre et vieillir et de la canicule de l'été 2018. Bilan des interventions sur le territoire. Avons-nous un plan d'action pour les interventions d'urgence et un plan de communication.

Réponse donnée par M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Claras

Début de la période de questions du public à 19 h 30.

M. Christian Chauvet

Modification des pancartes pour stationnements réservés aux handicapés sur la rue Lauzon – retrait des numéros de permis

M. Louis Langevin

Travaux sur le boul. Pie-IX et bretelle supplémentaire sur l'autoroute 25

M. Nino Marcozzi

Déchets sur la rue Forest et sur le boul. Industriel (entre boul. Pie-IX et Lacordaire)

M. Francesco Minerva

Garages sur la rue Bellevois

Mme Louise Roch

Terrain situé où était le garage Blondin – zonage

M. Noël Audet

Remerciements – contributions financières aux Chevaliers de Colomb

Fin de la période de questions à 20 h.

---

#### **CA18 10 439**

##### **Adopter le Plan maître de plantation, 2019-2023.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le Plan maître de plantation de l'arrondissement de Montréal-Nord pour la période de 2019-2023.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1187856005

#### **CA18 10 440**

##### **Suspendre temporairement l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit suspendue temporairement l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

Adopté à l'unanimité.

12.02 1183384002

**CA18 10 441**

**Accorder à GoSecure Inc., pour un montant maximal de 54 819,36 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré pour l'acquisition d'un pare-feu.**

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordé à GoSecure Inc., plus bas soumissionnaire, au montant de 54 819,36 \$, taxes incluses, le contrat 18-17330 pour l'acquisition d'un pare-feu;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1186353001

**CA18 10 442**

**Octroyer à Un itinéraire pour tous, pour un montant maximal de 31 603,25 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.**

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit octroyé un contrat de gré à gré au montant de 31 603,25 \$, taxes incluses, à Un itinéraire pour tous pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

Et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1184394007

**CA18 10 443**

**Autoriser une dépense additionnelle de 8 337,19 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Axia Services inc. pour le service de gardiennage aux bibliothèques Belleville, Yves-Ryan et de la Maison culturelle et communautaire, pour une période de 16 semaines, du 3 septembre au 30 décembre 2018, majorant ainsi le montant total du contrat de 22 252,81 \$ à 30 590 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense additionnelle de 8 337,19 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Axia Services inc. pour le service de gardiennage aux bibliothèques Belleville, Yves-Ryan et de la Maison culturelle et communautaire, pour une période de 16 semaines, du 3 septembre au 30 décembre 2018, majorant ainsi le montant total du contrat de 22 252,81 \$ à 30 590 \$, taxes incluses;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1184394005

**CA18 10 444**

**Autoriser une dépense supplémentaire de 47,40 \$, taxes incluses, à Excavation Patrice Couture inc., dans le cadre du contrat 1012 pour les travaux de modification du drainage au Centre des loisirs, majorant le contrat de 201 799,31 \$ à 201 846,71 \$.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 47,40 \$, taxes incluses, à Excavation Patrice Couture inc., dans le cadre du contrat 1012 pour les travaux de modification du drainage au Centre des Loisirs, majorant le contrat de 201 799,31 \$ à 201 846,71 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1174383010

**CA18 10 445**

**Accorder une contribution financière totalisant la somme de 63 200 \$ pour la réalisation conjointe du projet Voie d'accès : 50 000 \$ à Évolu-Jeunes 19-30 ans et 13 200 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 50 000 \$ à Évolu-Jeunes 19-30 ans pour le projet Voie d'accès;

QUE soit accordée une contribution financière de 13 200 \$ À Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet Voie d'accès;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1164988013

**CA18 10 446**

**Accorder des contributions financières totalisant 33 972,50 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2018.**

**(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 33 972,50 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'automne 2018 :

**Écoles primaires**

<b>Nom de l'école</b>	<b>Total Automne 2018</b>
École Jules-Verne	2 475 \$

École René-Guénette	2 475 \$
École Saint-Rémi	2 475 \$
École Saint-Vincent-Marie	2 250 \$
École Adélarde-Desrosiers	2 025 \$
École Jean-Nicolet	2 025 \$
École Le Carignan	2 025 \$
École Sainte-Colette	1 575 \$
École Sainte-Gertrude	1 575 \$
École De La Fraternité	1 350 \$
École Gérald McShane	675 \$
École Pierre-de-Coubertin	675 \$
<b>Total</b>	<b>21 600 \$</b>

#### Écoles secondaires

Nom de l'école	Total Automne 2018
École Henri-Bourassa	4 517,50 \$
École Calixa-Lavallée	3 967,50 \$
École Lester-B. Pearson	2 450 \$
École Amos	1 437,50 \$
<b>Total</b>	<b>12 372,50 \$</b>

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1186145030

#### CA18 10 447

**Accorder une contribution financière de 9 181 \$ à la Coopérative de solidarité Multisports Plus pour son projet Certification de spécialiste instructeur d'exercice en groupe Canfitpro et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 9 181 \$ à la Coopérative de solidarité Multisports Plus pour la réalisation de son projet *Certification de spécialiste instructeur d'exercice en groupe Canfitpro*;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

Et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1184988006

#### CA18 10 448

**Accorder une contribution financière de 1 750 \$ aux organismes de loisirs suivants : 1 500 \$ au Service des Loisirs Sainte-Gertrude et 250 \$ au 188e groupe marin Montréal-Nord (scoutisme marin) pour l'année 2018.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ au Service des Loisirs Sainte-Geترude pour l'année 2018;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au 188<sup>e</sup> groupe marin Montréal-Nord (scoutisme marin) pour l'année 2018;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1186145028

#### **CA18 10 449**

**Accorder une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2018.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 450 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1183573025

#### **CA18 10 450**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Michel Lessard, aux fins d'agrandissement d'un parc local, un terrain vacant situé sur le boulevard Gouin Est, à proximité de la rue Edger, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, au montant de 190 000 \$, plus les taxes applicables.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Michel Lessard, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot numéro 6 012 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur le boulevard Gouin Est, à proximité de la rue Edger, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, d'une superficie de 386,5 m<sup>2</sup>, le tout pour la somme de 190 000 \$, plus les taxes applicables et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

QUE soit identifié le lot numéro 6 012 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lorsqu'il sera acquis par la Ville, comme étant une partie du domaine public « parc » de la Ville;

QUE soit autorisée la secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de l'arrondissement l'acte d'acquisition;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1166037004

**CA18 10 451**

**Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2018.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1183848042

**CA18 10 452**

**Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2018.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1183848043

**CA18 10 453**

**Autoriser une dépense de 514 334,91 \$, taxes incluses, auprès de Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée., pour la fourniture de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et l'entreprise.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 514 334,91 \$, taxes incluses, auprès de Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée., pour la fourniture de sel régulier de déglacage des chaussées et des trottoirs, pour la période 2018-2019, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette entreprise;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1183484008

**CA18 10 454**

**Autoriser une dépense de 25 080,65 \$ taxes incluses, auprès de Demix agrégats, une division de Groupe CRH Canada inc., pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver (granulats) pour la saison hivernale 2018-2019 conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et l'entreprise.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 25 080,65 \$, taxes incluses, auprès de Demix agrégats Inc., une division de Groupe CRH Canada inc., pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver (granulats) pour la période 2018-2019, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette entreprise.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1183484011

#### **CA18 10 455**

**Autoriser une dépense de 500 \$, auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 5 décembre 2018, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2018.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 5 décembre 2018, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2018;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1183573026

#### **CA18 10 456**

**Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2019.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2019, se tenant au 11155, avenue Hébert à 19 h :

Lundi le 21 janvier 2019;  
Lundi le 18 février 2019;  
Lundi le 18 mars 2019;  
Lundi le 8 avril 2019;  
Lundi le 6 mai 2019;  
Lundi le 3 juin 2019;  
Mardi le 25 juin 2019;  
Lundi le 12 août 2019;  
Lundi le 9 septembre 2019;  
Mardi le 15 octobre 2019;  
Lundi le 11 novembre 2019;  
Lundi le 9 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1187987002

#### **CA18 10 457**

**Donner un avis de motion et présenter en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RCGA19-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé (exercice financier 2019) (0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).**

Avis est donné par Mme Renée-Chantal Belinga qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RCGA19-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé (exercice financier 2019).

ET QUE soit présenté le Règlement RCGA19-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé (exercice financier 2019).

40.01 1187987006

**CA18 10 458**

**Donner un avis de motion et présenter en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA19-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) (0,0830 \$ du 100 \$ d'évaluation).**

Avis est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA19-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019).

ET QUE soit présenté le Règlement RGCA19-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019).

40.02 1187987005

**CA18 10 459**

**Donner un avis de motion et présenter en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA19-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2019).**

Avis est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA19-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2019).

ET QUE soit présenté le Règlement RGCA19-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2019).

40.03 1187987004

**CA18 10 460**

**Donner un avis de motion et présenter en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA19-10-0005 autorisant un emprunt de 505 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.**

Avis est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA19-10-0005 autorisant un emprunt de 505 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

ET QUE soit présenté le Règlement RGCA19-10-0005 autorisant un emprunt de 505 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

40.04 1187987008

**CA18 10 461**

**Donner un avis de motion et présenter en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA19-10-0004 autorisant un emprunt de 1 397 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaire et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.**

Avis est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA19-10-0004 autorisant un emprunt de 1 397 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaire et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

ET QUE soit présenté le Règlement RGCA19-10-0004 autorisant un emprunt de 1 397 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaire et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

40.05 1187987007

**CA18 10 462**

**Donner un avis de motion et présenter en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA19-10-0006 autorisant un emprunt de 4 812 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'Arrondissement.**

Avis est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA19-10-0006 autorisant un emprunt de 4 812 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement;

ET QUE soit présenté le Règlement RGCA19-10-0006 autorisant un emprunt de 4 812 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

40.06 1187987009

**CA18 10 463**

**Donner un avis de motion et présenter en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.**

Avis est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics;

ET QUE soit présenté le Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

40.07 1182577012

**CA18 10 464**

**Donner un avis de motion, présenter et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.046 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le taux d'occupation du sol applicables dans la zone R28-768, secteur Albert-Hudon entre le boulevard Gouin et le boulevard Léger.**

Avis est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement R.R.1562.046 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le taux d'occupation du sol applicables dans la zone R28-768, secteur Albert-Hudon entre le boulevard Gouin et le boulevard Léger.

QUE soit présenté le premier projet de Règlement R.R.1562.046 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le taux d'occupation du sol applicables dans la zone R28-768, secteur Albert-Hudon entre le boulevard Gouin et le boulevard Léger.

Il est proposé par M. M. Chantal Rossi

appuyé par M. M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.046 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le taux d'occupation du sol applicables dans la zone R28-768, secteur Albert-Hudon entre le boulevard Gouin et le boulevard Léger;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1185995019

**CA18 10 465**

**Adopter le Règlement RGCA05-10-0006-9 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs.**

Attendu qu'un projet du Règlement RGCA05-10-0006-9 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés afin de modifier le montant d'autorisation de dépenses des fonctionnaires a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 octobre 2018, à 19 h;

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA05-10-0006-9 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés afin de modifier le montant d'autorisation de dépenses des fonctionnaires a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA05-10-0006-9 modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés afin de modifier le montant d'autorisation de dépenses des fonctionnaires.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1187987003

#### **CA18 10 466**

**Adopter le premier projet de résolution PP-033 afin d'autoriser la construction d'un pavillon dans le parc Henri-Bourassa, sis au 6100, rue Pascal, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un projet de résolution visant à autoriser la construction d'un pavillon au parc Henri-Bourassa, sis au 6100, rue Pascal (lot 1 669 155 du cadastre du Québec), en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement :

#### Pour l'ensemble du projet

- Déroger à la grille de zonage P2-731.1 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre l'usage salle communautaire;
- Déroger à l'article 76 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre l'utilisation de quatre revêtements extérieurs pour le bâtiment;
- Déroger aux articles 76.1 et 76.2 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre l'utilisation d'un revêtement en déclin de bois pour le bâtiment;
- Déroger à l'article 83 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre plus d'un bâtiment principal sur un même terrain;
- Déroger aux articles 92.20 et 92.21 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre qu'aucune case de stationnement supplémentaire ne soit implantée;
- Déroger à l'article 227 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre un empiètement de l'avant-toit de plus de 1,2 mètre dans la cour avant;
- Déroger à l'article 229 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre que la cour arrière ne soit pas gazonnée à 50 %;
- Déroger à l'article 233 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre que les appareils mécaniques soient situés en marge latérale gauche, à moins de 15 m d'une limite de terrain.

De plus, les conditions suivantes devront aussi être respectées :

- Six (6) emplacements à vélo doivent être prévus sur le site;
- À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord (RGCA11-10-0007), s'appliquent;
- Toute autre disposition continue de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1180217020

#### **CA18 10 467**

**Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 9 octobre 2018 à 18 h 45 et adopter, le second projet de résolution PP-034 afin d'autoriser l'agrandissement (hall d'entrée) de la piscine Henri-Bourassa, sise au 6051, boulevard Maurice-Duplessis, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

**(Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 9 octobre 2018 à 18 h 45;

ET QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement de la piscine de l'école Henri-Bourassa, sise au 6051, boulevard Maurice-Duplessis (lot 1 095 888 du cadastre du Québec), en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement :

Pour l'ensemble du projet :

-Déroger à la grille de zonage P1-731 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser un taux d'implantation à 44,58 %;

-Déroger à la grille de zonage P1-731 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser un coefficient d'occupation du sol (COS) à 1,33 %;

-Déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre qu'aucune case de stationnement supplémentaire ne soit implantée;

-Déroger à l'article 233 du Règlement de zonage refondu no 1562 afin de permettre un écran sonore composé d'un revêtement d'aluminium fini bois imprimé numériquement.

-Les conditions suivantes devront aussi être respectées :

-À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord, s'appliquent;

-Toute autre disposition continue de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1180217019

#### **CA18 10 468**

**Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.044 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec le stationnement.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement relatif à la demande d'approbation référendaire pour le second projet de Règlement R.R.1562.044 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec le stationnement.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1187040007

#### **CA18 10 469**

**Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.044 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec le stationnement.**

Attendu qu'une copie du Règlement de zonage R.R.1562.044 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec le stationnement a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.044 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec le stationnement.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1187040007

#### **CA18 10 470**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge arrière de 2,26 m au lieu de 4,5 m et une superficie de cour arrière minimum de 16,20 % au lieu de 25 % pour le 4700, boulevard Albert-Brosseau, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures une marge arrière de 2,26 m au lieu de 4,5 m et une superficie de cour arrière minimum de 16,20 % au lieu de de 25 %;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 845 646 du cadastre du Québec soit le 4700, boulevard Albert-Brosseau.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1187177010

#### **CA18 10 471**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant de 3,57 m au lieu de 4,5 m pour le 11788 à 11790, avenue Balzac, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 3,57 m au lieu du 4,5 m ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 846 337 du cadastre du Québec, soit le 11788 à 11790, avenue de Balzac.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1187161014

**CA18 10 472**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge latérale sud-est de 1,83 m au lieu de 1,98 m pour le 11368 à 11372, avenue Pigeon, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale sud-est de 1,83 m au lieu de 1,98 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 844 792 du cadastre du Québec, soit le 11368 à 11372, avenue Pigeon.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1187161013

**CA18 10 473**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : régulariser un agrandissement en cour arrière pour le bâtiment situé au 4700, boulevard Albert-Brosseau, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit régularisé, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement en cour arrière pour le bâtiment situé au 4700, boulevard Albert-Brosseau, le tout en conformité avec les plans produits par M. Mario Duchesne de la firme Bishai, Duchesne architectes datés du 30 juillet 2018;

QUE cette autorisation soit conditionnelle :

- À ce qu'une dérogation mineure soit accordée afin de régulariser la marge arrière ainsi que la superficie de la cour arrière;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 646 du cadastre du Québec soit le 4700, boulevard Albert-Brosseau.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1187177012

**CA18 10 474**

**Nommer Mme Dominique Riberdy à titre de chef de section - bibliothèque, groupe de traitement FM06, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social en période d'essai de douze mois à compter du 13 novembre 2018, en vue d'un statut permanent à cet emploi.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit nommée, Mme Dominique Riberdy, matricule 739390000, chef de section - bibliothèque (Emploi: 211950 - Poste: 71688), à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, groupe de traitement FM06, en période d'essai de douze mois à compter du 13 novembre 2018, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1184394006

#### **CA18 10 475**

**Nommer M. Jérôme Vaillancourt, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, groupe de traitement FM10, cadre de direction, sous la Direction d'arrondissement, à compter du 13 novembre 2018, à titre d'employé contractuel, en période d'essai de douze mois.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Jérôme Vaillancourt, matricule 100090861, à titre de directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, (Emploi : 103530 - Poste : 14540), groupe de traitement FM10, cadre de direction, sous la Direction d'arrondissement, à compter du 13 novembre 2018, à titre d'employé contractuel, en période d'essai de douze (12) mois;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1180219001

#### **CA18 10 476**

**Demander au ministre de la Justice de désigner les officiants compétents à célébrer des mariages et unions civiles pour l'arrondissement de Montréal-Nord.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

Attendu que le Code civil du Québec (L.Q., 1991, c. 64) permet de demander au ministre de la Justice du Québec que soient désignés compétents, pour célébrer des mariages civils et des unions civiles, les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux.

QUE soit demandé au ministre de la Justice, conformément aux articles 366(1) et 521.2 du Code civil du Québec, de désigner la mairesse de l'arrondissement, Mme Christine Black, la conseillère de ville du district Ovide-Clermont, Mme Chantal Rossi, le conseiller de ville du district Marie-Clarac, M. Abdelhaq Sari et la conseillère d'arrondissement indépendante du district Ovide-Clermont, Mme Renée-Chantal Belinga, à titre de célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles selon leur limite territoriale.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1183573027

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

---

Mme Christine Black  
maïresse d'arrondissement

---

Marie Marthe Papineau  
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 décembre 2018.